

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 26 juillet 1841

342

Direction
Des
Beaux Arts
Bureau
des
Bâtiments
Civils

Monsieur le Directeur, j'ai pris
connaissance de la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'adresser au sujet
de la proposition faite par le gouvernement
Romain de se charger de la réparation
et de l'entretien du chemin qui traverse
une parcelle du terrain appartenant
à l'Établissement que vous dirigez,
moyennant l'abandon du droit de
clôture de cette parcelle de terrain. J'ai
pris connaissance également de la copie
de la lettre de M. l'Ambassadeur de
France à Rome que vous m'avez
transmise.

Comme il résulte des termes mêmes
de votre lettre qu'il y aurait grand
avantage à ce que ce chemin, qui
conduit à l'entrée principale de
l'Académie et qui d'ailleurs ne présente
qu'une sorte de cloaque tant qu'il en
est la poussière sur le voisinage fût
incommode, à ce que ce chemin fût
réparé et continuellement entretenu
aux frais du gouvernement pontifical.
Comme il faut en outre considérer

M. le Directeur de l'Académie Royale de France à Rome.

que si le Gouvernement Romain ne propose de
 se charger de la réparation et del'entretien de
 cette route que moyennant l'abandon du
 droit de clôture, cet abandon existe depuis,
 depuis long temps, et qu'il y aurait certainement
 impossibilité, quelque droit qu'on eut de le faire,
 à établir aujourd'hui une clôture qui
 interromprait la communication la plus
 directe de tout un quartier de Rome avec la
 promenade du Pincio, j'ai décidé qu'il y avait
 lieu de se conformer en cette occasion à la règle
 de conduite qui a tenu M. l'Ambassadeur
 de France près le saint Siège relativement
 à la parcelle de terrain appartenant au Collège
 français de la Trinité du mont qui se trouve
 pour les mêmes conditions c'est à dire à
 consentir à l'abandon du droit de clôture
 de la parcelle appartenant à l'Académie de
 France et que traverse le chemin, en
 faisant toutes réserves nécessaires pour
 constater et conserver le droit de
 propriété del' Etablissement Français.
 J'en prie, Monsieur le Directeur, de
 faire part de cette décision à M. l'Ambassadeur
 de France à Rome afin qu'il puisse
 reprendre la négociation qu'en l'absence de
 l'autorisation nécessaire il avait été
 forcé d'interrompre.

Agreez, Monsieur le

Directeur, l'assurance de ma considération
 très distinguée.

Le Ministre,
 Secrétaire d'Etat del' Intérieur

